

Fondation trinationale pour la promotion de la coopération culturelle dans la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 21 NOVEMBRE 2011

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 21 novembre 2011 et sur proposition de la commission « Culture – Jeunesse – Formation »,

1. salue le projet d'une fondation trinationale pour la promotion de la coopération culturelle dans le Rhin Supérieur et la création de l'association « Europe, Culture, Citoyenneté » fondée dans ce but ;
2. partage l'avis que la conservation et l'utilisation conjointe du patrimoine culturel et du potentiel du Rhin Supérieur peuvent contribuer de manière essentielle à l'évolution de la Région Métropolitaine Trinationale ;
3. renvoie également à la [recommandation](#) du Conseil Rhénan sur le développement de la coopération culturelle dans l'espace du Rhin Supérieur et au Festival du Théâtre du Rhin Supérieur organisé par la suite en septembre 2010 ;
4. se prononce en faveur de la participation de toutes les régions du Rhin Supérieur au projet de la fondation trinationale et propose d'examiner l'opportunité d'associer l'Orchestre Philharmonique d'Etat de Rhénanie-Palatinat pour le volet musique et l'antenne de Germersheim de l'Université Gutenberg de Mayence pour un projet dans le domaine de la littérature, la Rhénanie-Palatinat n'ayant pas encore désigné de partenaires ;
5. propose une coopération avec la Grande Région dans le but de mettre à profit les expériences de l'initiative Luxembourg Capitale de la Culture 2007, en particulier la fondation de l'association « Espace culturel Grande Région » et l'installation du portail sur Internet plurio.net, qui pourrait coopérer avec le portail prévu pour le Rhin Supérieur ;
6. propose d'oeuvrer en faveur d'un fonds auquel participeraient toutes les régions partenaires du Rhin Supérieur et dont le but serait de financer et de réaliser des projets culturels transfrontaliers.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg,
- au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement de la République Française ;
- à la Région Alsace,
- aux gouvernements des cantons Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura.

